

Reconnaissance des massacres du 8 mai 1945 : pour une assemblée décoloniale

Olivier Le Cour Grandmaison

Mediapart Blog, 27 avril 2026

Entre 20 000 et 30 000 victimes arrêtées, torturées et exécutées sommairement pour rétablir l'ordre, terroriser de façon durable les autochtones algériens et signifier à l'ensemble des colonisés de l'empire que leur indépendance n'est pas à l'ordre du jour : alors que les responsabilités des politiques et des militaires sont aujourd'hui bien connues, la reconnaissance des massacres du 8 mai 1945 en Algérie et de tous les crimes commis dans l'empire tarde encore.

8 mai 1945. Des « Arabes » manifestent pacifiquement dans le centre européen et ségrégué de Sétif pour exiger la libération du leader nationaliste Messali Hadj et défendre le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Le jeune scout Saal Bouzid, qui porte le drapeau de l'Algérie indépendante, est abattu par un policier français.

Dans les jours et les semaines qui suivent, les émeutes gagnent le Constantinois. Elles sont noyées dans le sang par les armées françaises et les milices coloniales composées de civils européens qui massacrent les « indigènes » de cette ville puis ceux de Guelma

et de Kherrata. « Agir vite et puissamment pour juguler le mouvement », tels sont, le 15 mai 1945, les ordres du général Raymond Duvall qui commande les troupes de cette région. Bilan : Entre 20 000 et 30 000 victimes arrêtées, torturées et exécutées sommairement pour rétablir l'ordre, terroriser de façon durable les autochtones algériens et signifier à l'ensemble des colonisés de l'empire que leur indépendance n'est pas à l'ordre du jour.

Le gouvernement provisoire de la république française (GPRF) est alors prêt à tout pour défendre ses possessions jugées indispensables à la grandeur de l'Hexagone et au rétablissement de son autorité dans le monde. Et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, débattu à la Conférence de San-Francisco (25 avril-26 juin 1945) à laquelle participe le représentant de la France, Georges Bidault, désigné par le général de Gaulle ?

Inscrit à l'article premier de la Charte des Nations unies adoptée à l'issue de cette Conférence, cet admirable principe demeure, pour les forces politiques du GPRF, le droit des peuples blancs à disposer d'eux-mêmes. Dans le cas présent, ce droit se spécifie en

« droit » du peuple français à disposer encore et toujours des colonisé-e-s. Ainsi est fait en octobre 1946 avec la consécration de l'Union française par la Constitution de la Quatrième République qui réforme l'empire pour mieux le perpétuer et maintenir la domination de la métropole, avec le soutien de la direction du Parti communiste et de la SFIO.

Fidèle application des décisions qui ont été prises à la conférence de Brazzaville (30 janvier 1944-8 février 1944) par le Comité français de la Libération nationale (CFLN). En ouverture des travaux, après avoir salué « l'immortel génie » de la France toute désignée pour élever les « hommes vers les sommets de dignité et de fraternité », de Gaulle avait ajouté : « entre la métropole et l'Empire, le lien [est] définitif. (...) Il appartient à la nation française et il n'appartient qu'à elle, de procéder, le moment venu, aux réformes impériales de structure qu'elle décidera dans sa souveraineté.[1] » Quelques jours plus tard, la déclaration finale rejetait « toute possibilité d'évolution hors du bloc français et toute constitution, même lointaine, de self-government. » Lumineux ! En quelques lignes tout est dit et les orientations coloniales du pays sont pour longtemps établies.

Les responsabilités des politiques et des militaires, à partir du 8 mai 1945 en Algérie, le recours aux milices coloniales, qui ont torturé, exécuté sommairement et brûlé de nombreux corps dans les fours à chaux d'Héliopolis, et le bilan de ces massacres sont aujourd'hui bien connus grâce aux travaux de celles et de ceux qui, en France comme à l'étranger, les ont étudiés[2].

N'en déplaise aux élu-e-s et aux membres



Cérémonie de reddition des tribus, près de Kherrata, le 22 mai 1945. © Photo Rue des Archives

des gouvernements passés et présents, souvent ignorants, aux démagogues comme aux apologues, ce sont parfois les mêmes, qui, pour mieux se défaire, exigent des universitaires et des chercheurs qu'ils continuent à travailler, la bataille pour la connaissance a été depuis longtemps remportée. Est-ce à dire que les investigations doivent cesser ? Evidemment non mais force est de constater qu'aujourd'hui « ce ne sont pas les informations qui nous font défaut ». « Ce qui (...) manque » à ceux qui président aux destinées de l'Hexagone, « c'est le courage de comprendre ce que nous savons et d'en tirer les conséquences[3] ».

A preuve. De ces massacres, l'ambassadeur de France en Algérie, Hubert Colin de Verdière, affirme le 27 février 2005 à Sétif, qu'ils étaient « une tragédie inexcusable ». Sublime syntagme qui permet, dans le même souffle, de condamner ce qu'il s'est passé tout en oc-

cultant à dessein les auteurs de ladite tragédie qui demeure sans nom précis ni adresse puisque l'Etat et ses dirigeants ne sont jamais désignés.

Trois ans plus tard, le 27 avril 2008, son successeur, Bernard Bajolet[4], en visite à l'université du 8 mai 1945 à Guelma, souligne « la très lourde responsabilité des autorités françaises de l'époque dans ce déchaînement de folie meurtrière » qui a fait « des milliers de victimes innocentes, presque toutes algériennes. » « Aussi durs que soient les faits, ajoutait-il, la France n'entend pas, n'entend plus les occulter. Le temps de la dénégation est terminé. » Ces massacres sont une « insulte aux principes fondateurs de la République française » et ils ont « marqué son histoire d'une tache indélébile. »

Admirable ? Habile stratégie discursive en vérité qui est conforme aux us et coutumes politico-diplomatiques régies par une efficace police du langage. Sous couvert de formules convenues et d'une qualification – la « folie » -, parfaitement inadéquate pour rendre compte des décisions qui ont conduit à ces massacres, cet ambassadeur est le parfait ventriloque d'un dessein élyséen constant : l'anomination. La multiplication des circonvolutions langagières, le refus d'employer certaines catégories, et les silences mêmes que ce refus révèle, reposent sur la volonté obstinée de ne pas nommer de façon précise les tueries perpétrées par les armées françaises et les milices coloniales. Tueries qui ressortissent à des crimes de guerres et à des crimes contre l'humanité susceptibles, en raison de l'imprescriptibilité de ces derniers, de déboucher sur la saisine des tribunaux de

l'Hexagone et la mise en cause de figures politiques et militaires majeures entrées au Panthéon symbolique de la république.

Au regard de la situation présente, les propos de Hubert Colin de Verdière passeraient presque pour audacieux s'ils n'avaient été sans doute aussi motivés par la volonté d'atténuer les conséquences diplomatiques de la loi scélérate votée le 23 février 2005, soit quatre jours auparavant. Souhaitée par l'Union pour la majorité présidentielle (UMP), que préside alors Nicolas Sarkozy, puis votée par la majorité, cette disposition législative, sans équivalent dans aucune autre ancienne puissance coloniale, établit une interprétation officielle et apologétique du passé colonial.

Conforme à la mythologie impériale-républicaine [5] forgée par Jules Ferry et ses alliés en 1885, savamment entretenue par nombre d'hagiographes : historiens, juristes, politistes et académiciens bicornés, puis diffusée par des manuels scolaires imprimés à des millions d'exemplaires avec le soutien du très puissant ministère de l'Instruction publique, cette glorification de l'histoire impériale n'a cessé de prospérer.

Confrontées à la concurrence politique, électorale et culturelle du Front national puis du RN, et toujours plus menacées par cette dernière formation, les droites de gouvernement ont repris à leur compte les "thèses" au mieux révisionnistes, au pire négationnistes des défenseurs de l'Algérie française et des colonies.

A la suite de Nicolas Sarkozy, François Fillon et Bruno Retailleau, notamment, ont eux aussi vanté les "beautés" de la France

impériale et nié sans vergogne les crimes commis dans les possessions françaises. De même Edouard Philippe[6], figure importante du mal nommé « bloc central », lequel souffre, par la faute de ce dirigeant et de plusieurs autres, d'un strabisme prononcé vers le parti de Marine Le Pen. Triomphe de « post-vérités » ou de « vérités alternatives », affirment les partisans de la Réaction pour légitimer leur détestation des sciences humaines et sociales ?

Triomphe beaucoup plus inquiétant de « contre-vérités ». Répétées par une partie significative des élites politiques, avec le soutien actif des organes de propagande du groupe Bolloré, et la caution pseudo-scientifique de plumes servilement orthodoxes, ces grossières contre-vérités, qui prospèrent aussi sur l'ignorance crasse de certains journalistes, passent désormais pour vraies. Loin de « porter la plume dans la plaie », comme l'écrivait Albert Londres, ces derniers se plient à la doxa de saison et érigent l'opinion publique en juge de faits historiques. Stupéfiant !

En raison d'une inversion digne de 1984, catastrophique pour l'entêtement des faits comme pour les innombrables travaux relatifs à la colonisation française, victimes d'une sorte d'autodafé symbolique puisqu'ils sont néantisés, ceux qui demeurent fidèles à la volonté de savoir tombent sous le coup d'accusations convenues et abracadabrantesques forgées à dessein : « islamo-gauchisme », « wokisme » et haine de la France. Le plus mythologique et le plus idéologique deviennent alors l'expression réputée nuancée de vérités complexes contre les « lé-

gendes noires » inventées par des universitaires et des chercheur-e-s dévoyés. De là, aussi, la multiplication des attaques contre les libertés académiques, les sciences humaines et sociales, toutes vouées aux gémonies par une puissante cohorte bigarrée de démagogues soutenue par de doctes censeurs qui s'arrogent le monopole de l'objectivité et de l'éthique académiques[7].

Lors des prochaines commémorations du 8 mai 1945, les maires et les élu-e-s des gauches politiques doivent, partout dans l'Hexagone, s'en saisir pour rappeler qu'au moment même où les Français-e-s célébraient la fin de la Seconde Guerre mondiale débutaient en Algérie les terribles massacres que l'on sait. Le 9 septembre 2025, une résolution unitaire, déposée à l'Assemblée nationale, exigeait la reconnaissance de ces derniers comme crimes d'Etat. Quarante-neuf député-e-s socialistes, communistes et écologistes ont soutenu cette initiative qui fut précédée de rencontres multiples avec des spécialistes, des militant-e-s associatifs[8] et d'un colloque tenu dans les locaux de la représentation nationale.

De son côté, Idir Boumertit, tenu informé de ces travaux auxquels il a été convié sans jamais y participer, a proposé un version singulièrement similaire signée par les membres de son groupe LFI. Aujourd'hui maire de Vénissieux, nul doute qu'il aura à cœur de passer de ce texte à la pratique, et de dénoncer haut et fort les crimes perpétrés à Sétif, Guelma et Kherrata à partir du 8 mai 1945. Dans la conjoncture présente, caractérisée par la glorification abjecte du colonialisme, il est indispensable que les édiles, attachés à la vérité, prennent la parole pour réta-

blir les faits et mettre un terme aux discriminations mémorielles qui affectent les héritiers de l'immigration coloniale et post-coloniale.

Alors que depuis des années, les extrêmes-droites et les droites de gouvernement mènent avec succès une bataille politico-culturelle de réhabilitation du passé impérial français, des terroristes de l'OAS et du tortionnaire Bigeard[9], également coupable d'innombrables disparitions forcées pendant la dernière guerre d'Algérie, s'y opposer de façon unitaire est plus que jamais indispensable. Indispensable aussi, au-delà des massacres du 8 mai 1945, de s'engager dans la décolonisation de ce pays et de l'espace public, de changer le nom des voies : Colbert, Bugeaud, Lamoricière, Faidherbe, etc., [10] qui honorent les bourreaux des esclaves et des « indigènes », et d'exiger la construction d'un musée dédié à l'histoire de la colonisation.

Face aux déclarations péremptoires et mensongères de l'historien de Cour Pascal Blanchard[11], qui affirme que sur ces sujets le bilan d'Emmanuel Macron « n'est pas mauvais » (Le Monde, 23 avril 2026), - on ne mord pas la main qui vous soutient et qui, indirectement, vous finance - rappelons quelques faits qu'il ignore ou qu'il omet à dessein. Depuis 1982, la dénomination des rues est une compétence municipale et les habitants ont la possibilité de faire des propositions. Quant aux changements qui ont été décidés ces dernières années à Paris et Marseille, notamment, ils ne doivent absolument rien au chef de l'Etat, de même les initiatives en cours pour débaptiser les rues et/ou les avenues Bugeaud.

Toutes sont portées par les mobilisations

de citoyen-ne-s et de structures ad hoc qui ont souvent mené et mènent parfois encore un combat difficile pour faire entendre leurs revendications. Pareillement pour la reconnaissance des massacres du 8 mai 1945 et du 17 octobre 1961 qui, exigée depuis 1991 pour les seconds, se heurte toujours au mépris, à l'opportunisme et à la pusillanimité élyséennes.

De plus, n'oublions que la France s'est abstenue de voter la résolution qualifiant l'esclavage et la traite transatlantique de « plus grave crime contre l'humanité » lors de la dernière Assemblée générale de l'ONU, le 25 mars 2026. Impossible enfin de passer sous silence l'échec catastrophique du président de la République en matière de lutte contre tous les racismes et les extrêmes-droites qui n'ont jamais été aussi fortes. De ce désastre et de ses conséquences multiples, Pascal Blanchard ne dit rien et il entretient le mythe d'un « Emmanuel Marcon » au-dessus de la mêlée partisane car libre d'une « histoire politique de droite ou de gauche. » Un bilan globalement positif, donc, pour ce "Georges Marchais" de la Macronie qui, comme son prédécesseur à propos de l'Union soviétique, souffre de troubles importants de la vision. Il est des fidélités singulières qui nuisent gravement au libre exercice de la raison comme à la volonté de savoir ; à preuve !

Dans ce contexte et à la veille d'une possible victoire d'un-e candidat-e du RN aux élections présidentielles en 2027, les nombreux comités et collectifs, depuis longtemps mobilisés à Paris et dans plusieurs villes, pour la reconnaissance des tueries précitées et de beaucoup d'autres perpétrées en Afrique,

à Thiaroye, à Madagascar, en Indochine et dans les différents territoires conquis par la France, doivent enfin prendre des initiatives communes et nationales.

A l'instar de l'Assemblée des quartiers populaires, constituée en avril 2024[12], la création d'une Assemblée décoloniale inclusive, indépendante et démocratique s'impose. Elle permettrait de fédérer des campagnes multiples, de constituer une force nouvelle pour combattre les assassins de l'histoire et de la mémoire du colonialisme, le plus souvent racistes, islamophobes, négrophobes et parfois néo-nazis[13], défendre les revendications des héritiers des immigrations coloniales et post-coloniales, et travailler à la mise en œuvre des réparations et des restitutions dues aux anciennes possessions françaises.

Autant d'objectifs dont la réalisation est exigée depuis septembre 2001 par la Conférence mondiale contre « le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance », qui s'est tenue à Durban[14]. Est-il besoin de préciser que vingt-cinq ans après, les très glorieuses autorités de l'Hexagone, dirigées par la droite ou la gauche, se distinguent, en dépit de quelques avancées, par leur conservatisme et leur pusillanimité inacceptables, et par la tardiveté des dispositions adoptées.

Quant aux restitutions déjà réalisées comme à celles qui seront rendues possibles par la loi votée prochainement par le parlement[15], elles participent d'une diplomatie culturelle destinée à redorer le blason du pays en Afrique où il a subi d'importants revers géopolitiques qui l'ont privé d'une partie substantielle de son pré-carré établi au lende-

main des indépendances.

Enfin, la récente conversion de la droite aux restitutions et la procédure législative engagée à l'initiative du gouvernement avec l'aval d'Emmanuel Macron sont très certainement conçues comme une concession indispensable destinée à renvoyer aux calendes grecques la reconnaissance des crimes contre l'humanité commis aux colonies. Autant d'enjeux divers qui justifient plus encore la nécessité impérieuse d'une Assemblée décoloniale capable de mobiliser nationalement, de mener un combat anti-colonial et antiraciste déterminé en exhumant l'histoire impériale de France et, parfois, les continuités de ses orientations et des méthodes répressives employées pour maintenir l'ordre dans les territoires ultramarins.

Olivier Le Cour Grandmaison, universitaire. Derniers ouvrages parus : La fabrique du roman national-républicain, éditions Amsterdam, 2025 et Oradour coloniaux français. Contre le « roman national », Les Liens qui Libèrent, 2025.

*

[1]. Discours du général de Gaulle le 30 janvier 1944. (Souligné par nous.)

[2]. Voir. Annie Rey-Goldzeiguer, Aux origines de la guerre d'Algérie 1940-1945. De Mers-el-Kébir aux massacres du Nord-Constantinois, La Découverte, 2002, Jean-Louis Planche, Sétif 1945. Chronique d'un massacre annoncé, Perrin, 2010 et Kamel Beniaïche, Sétif, la fosse commune. Massacres du 8 mai 1945, éditions du Croquant, 2025.

[3]. Sven Lindqvist, Exterminer toutes ces brutes, Le Serpent à Plumes, 1998, p. 17.

[4]. Ambassadeur dans de nombreux pays,

ce « grand serviteur de l'Etat », selon l'expression consacrée, fut, entre autres, directeur général de la DGSE. Mis en examen pour « complicité de tentative d'extorsion et atteinte arbitraire à la liberté individuelle par personne dépositaire de l'autorité publique », il a été condamné le 8 janvier 2026 à un an de prison avec sursis. *Le Monde*, 8 janvier 2026.

[5]. Voir notre ouvrage : *La Fabrique du roman national-républicain*, éditions Amsterdam, 2025.

[6]. Le 10 décembre 2025, sur la chaîne d'information LCI, à la question posée par le journaliste Jean-Michel Aphantie : « la colonisation est-elle un crime, » cet ex-premier ministre, qui est maire du Havre, et présentement candidat aux élections présidentielles de 2027, répond de façon lapidaire : « Non. » Nul besoin d'argumenter ; conforme à la doxa de saison, son affirmation, aussi péremptoire que fausse, est réputée juste et lestée ainsi d'une autorité importante.

[7]. Voir le très mal nommé Observatoire de l'éthique universitaire qui lutte contre le « décolonialisme » le « wokisme » et « l'islamo-gauchisme » réputés gangréner l'université française et le CNRS. Y participent, entre autres, Florence Bergeaud-Blacker, Pierre-André Taguieff, l'historien Pierre Vermeren et le philosophe Yves-Charles Zarka. Le 2 mars 2026, Jacques Robert, président de cet observatoire, écrivait dans l'éditorial consacré à la guerre menée par les Etats-Unis contre l'Iran : « Pour une fois, Trump a pris une décision favorable à la paix et à la justice. » Preuve supplémentaire de l'admirable rigueur scientifique et éthique de cet observatoire, le milliardaire d'extrême-droite, Pierre-

Edouard Stérin, participe à son financement et en fait la promotion sur le site de sa fondation Périclès. Enfin P. Vermeren, E. Hénin et X-L. Salvador ont dirigé l'ouvrage intitulé : *Face à l'obscurantisme woke*, PUF, 2025. Historien, X-L. Salvador est aussi chroniqueur au JDD transformé, par Vincent Bolloré, en organe de propagande au service des extrêmes-droites qu'il soutient.

[8]. Cf., l'appel lancé par le collectif unitaire pour la reconnaissance des crimes d'Etat commis par la France en Algérie à partir du 8 mai 1945. Appel signé par de nombreux élues, universitaires, chercheurs et associations diverses

[9]. Le 24 octobre 2024, une statue de ce général a été érigée dans sa ville natale de Toul sans susciter le scandale national qu'une telle initiative aurait dû provoquer. Irresponsable « distraction » des gauches politiques qui avaient là l'occasion de dénoncer cette dernière et, plus largement, de combattre les apologues de colonisation française pour mieux défendre les libertés académiques et la reconnaissance des crimes perpétrés dans les territoires de l'empire. Rappelons que la disparition forcée est aujourd'hui qualifiée de crime contre l'humanité. Cf., l'article 212-1 du Code pénal.

[10]. Voir le travail remarquable de celles et ceux qui ont élaboré plusieurs guides décoloniaux consacrés à la mise au jour de ces réalités à Bordeaux, Le Havre, Marseille, Paris, Périgueux, Rouen, Soissons et Strasbourg. Guides publiés par les éditions Syllepse.

[11]. Sur son parcours, voir l'excellent article de Thomas Deltombe « Les biscuits mémoriels », *Le Monde diplomatique*, oc-

tobre 2025, pp. 20-21. L'Association pour la connaissance de l'histoire de l'Afrique contemporaine (ACHAC), que dirige Pascal Blanchard, bénéficie d'un soutien politique et financier substantiel de la DILCRAH. En 2024, selon le site Datagouv, cette Délégation a versé à l'ACHAC la somme de 50 000 euros. En avril 2017, déjà, Pascal Blanchard chantait, dans Libération, les louanges d'Emmanuel Macron parce qu'il « a compris avant tout le monde que la gauche et la droite, qui, aux yeux des Français, ont échoué depuis vingt-cinq ans, allaient être dépassées. (...) Ce qu'il a dit de la colonisation, le PS [Parti socialiste] ne l'a jamais osé. Pareil pour les quartiers, pour les enjeux de diversité, pour l'immigration ou pour l'Europe » (Libération, 28 avril 2017).

[12]. Pour exister enfin dans le débat public, des militants lancent l'Assemblée des quartiers

[13]. Le 17 avril 2026, le groupe niçois néonazi, Aquila Popularis a organisé dans ses locaux une soirée en l'honneur d'Albert Spaggiari qui fut, entre autres, un membre actif de l'OAS, condamné à 4 ans de prison pour détention d'armes et de munitions en 1962, et un criminel notoire.

[14]. En avril 2009, une conférence, dite d'examen, s'est tenue à Genève. Dans le document final, il est rappelé « que l'esclavage et la traite des esclaves, en particulier la traite transatlantique, l'apartheid, le colonialisme (...) ne doivent jamais être oubliés. » Le texte « se félicite des mesures prises pour honorer la mémoire des victimes. Prend note des mesures prises par les pays qui (...) ont créé des mécanismes institutionnels tels que les commissions vérité et réconciliation et/ou restitué des objets culturels, (...) et demande à ceux qui n'ont pas encore contribué à restaurer la dignité des victimes de trouver des moyens appropriés de le faire. » Document HR/PUB/09/4 ; site officiel du Haut-commissariat aux droits de l'homme. Nations unies.

[15]. A ce jour, le projet de loi, consacré à la restitution des biens culturels pillés pendant la colonisation, est toujours en discussion au parlement. Force est de constater que ces restitutions ne concernent ni les spoliations commises avant 1815, ni les biens militaires notamment saisis par la France lors de la prise d'Alger (1830) puis de la conquête (1840) menée par les colonnes infernales du général Bugeaud.